

COVID-19 ET ÉCONOMIE (POINT DE SITUATION N°4) : ACTUALITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN FRANCE



Service des études économiques, le 15/04/20

La crise sanitaire incite les instituts statistiques à diffuser plus de données en « temps réel » que d'habitude. C'est notamment le cas de la Direction statistique du ministère du travail, qui rend compte de l'évolution de l'activité partielle à cadence hebdomadaire.

Intensification du télétravail

Une enquête menée par la Dares à la fin de l'an passé auprès de plus de 26 000 salariés a montré que 3 % d'entre eux pratiquaient régulièrement le télétravail en 2017 (au moins une fois par semaine). Plus de 60 % sont des cadres, de sorte que 11 % de ceux-ci sont au total concernés par ce dispositif. En intégrant les personnes travaillant occasionnellement hors des locaux de leur employeur, c'est 4,2 % des Français qui effectuaient du télétravail (1,8 million), pratique plus répandue pour les métiers de technico-commerciaux, de l'informatique et de la communication. Enfin, le télétravail est davantage observé dans les établissements de grande taille et pour les classes d'âge des 30 à 49 ans, et, son recours est équivalent entre les hommes et les femmes.

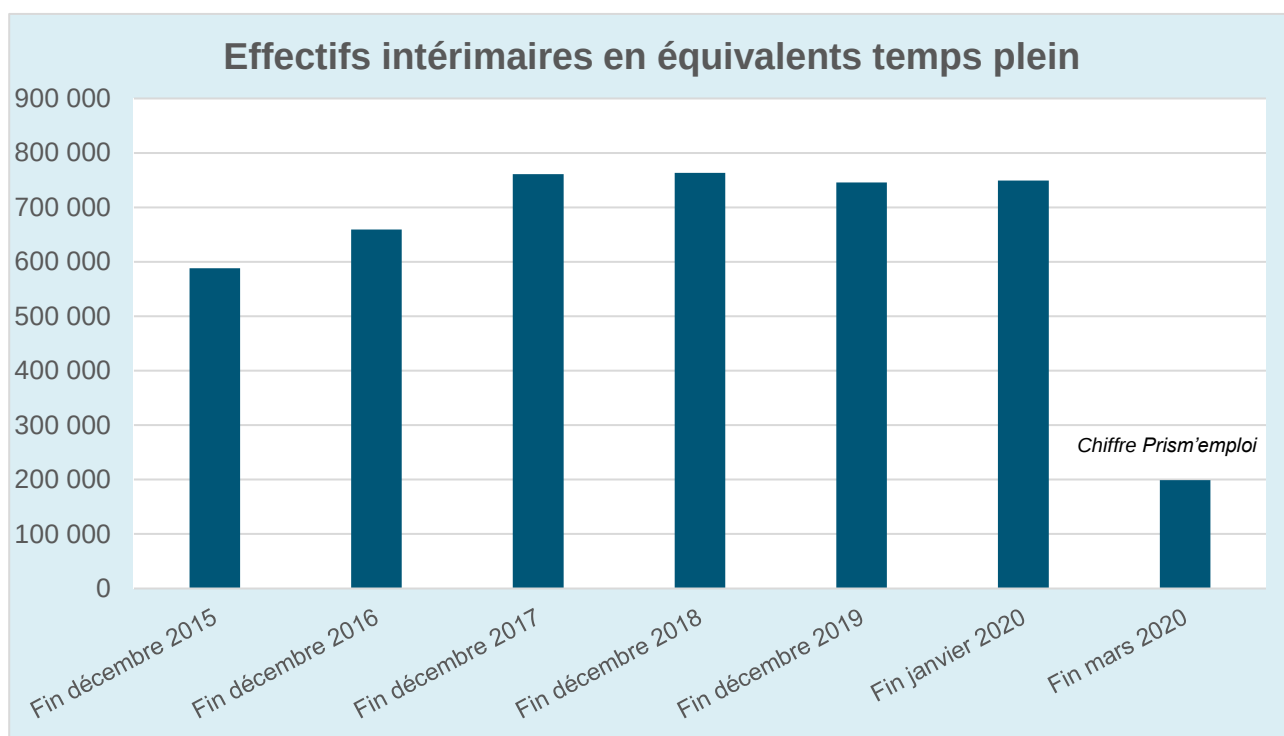
Le confinement de la population a renversé la donne. Si la Dares ne communiquera les résultats de son enquête menée actuellement que d'ici plusieurs semaines, l'institut Ifop a interrogé un millier de Français de plus de dix-huit ans fin mars, afin d'apprécier leur comportement face au Covid-19. L'une des questions portait notamment sur le télétravail : 18 % des actifs indiquaient y avoir recours. Ce chiffre est d'ailleurs inférieur à celui révélé quelques jours plus tôt par ce même institut, qui avait interrogé 1 600 actifs entre les 21 et 23 mars : selon ce sondage, 30 % des actifs télétravaillaient depuis leur domicile ou leur lieu de confinement ; un autre tiers se rendait encore sur son lieu de travail (personnel de santé, grande distribution, logistique, etc.) et un autre gros tiers était représenté par les personnes en congés, en congés maladie, en activité partielle ou bien au chômage. Pour l'après-confinement, la vision des Français semble s'être modifiée : selon l'enquête menée il y a quelques jours par l'opérateur de bureaux flexibles Deskeo auprès de 2 700 salariés et indépendants, plus de 60 % d'entre eux ont exprimé le souhait de poursuivre le travail à distance une fois la population déconfinée, alors que 75 % disaient regretter leur bureau dans l'enquête conduite trois semaines auparavant.

Retournement de l'intérim

La sensible progression des effectifs intérimaires en 2017 en France, liée à l'accélération de la croissance économique, avait laissé place à un repli à partir de mars 2019. En février 2020, la baisse était estimée par la Dares à 2 % sur un an dans le champ de l'ensemble de l'économie. Dans l'industrie, déjà à la peine avant la crise sanitaire puisque la production

estimée par les comptes nationaux y amorçait une récession dès le printemps 2019, les effectifs intérimaires ont diminué de 8 % ; ce mouvement concerne tous les secteurs mais la chute est particulièrement marquée dans les biens d'équipement (-13 %) et les matériels de transport (- 16,5 %, dont l'automobile pour laquelle le chiffre n'est pas rendu public).

La situation plus récente est la suivante, selon Prism'emploi : **pendant la deuxième quinzaine de mars, l'activité des agences d'intérim dans l'ensemble du secteur privé a plongé des trois-quarts par rapport à celle mesurée avant le 15 du mois.** Le nombre de postes d'intérimaires serait ainsi passé sous la barre des 200 000 équivalents-temps-plein contre environ 750 000 précédemment ; l'impact de la crise par secteur et par région sera apprécié dans le prochain baromètre de la fédération, prévu à la fin avril. Pour mémoire, l'emploi dans l'intérim est affecté à hauteur d'environ 40 % à l'industrie.



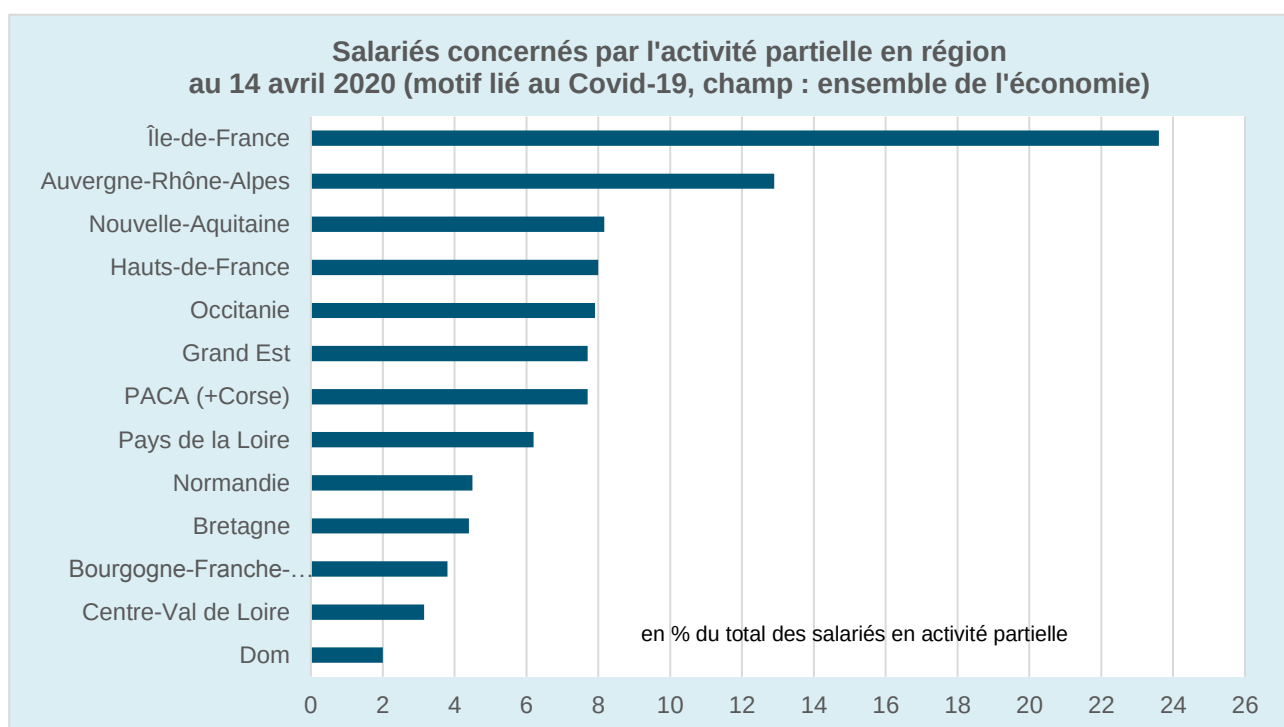
Sources : Dares jusqu'en janvier 2020 et Prism'emploi pour mars

Explosion de l'activité partielle

La Direction statistique du ministère du travail tient à jour sa base de données relative à l'activité partielle à un rythme hebdomadaire. Au 14 avril, et sur le champ de l'ensemble de l'économie, 904 300 dossiers de demande pour motif de Covid-19 ont été déposés par 864 000 établissements (en cumulé depuis le 1^{er} mars), soit 23 % de plus en une semaine et 2,3 fois plus en quinze jours. **8,7 millions de salariés sont concernés par ces demandes d'activité partielle, c'est-à-dire près de 36 % des effectifs du secteur privé.** En regard, ces deux dernières années, le nombre moyen de salariés en activité partielle était d'environ 31 000, à la nuance près qu'il ne tient pas compte des effectifs du secteur automobile, pour lesquels l'information n'est pas renseignée depuis 2017.

84 % des salariés concernés exercent dans des établissements de moins de 250 personnes, ratio proche de celui calculé sur le volume d'heures chômées demandées (87 % : 3,2 milliards d'heures sur un total de 3,68 milliards) ; 39 % des salariés travaillent dans de très petites unités (effectifs de moins de 20).

Trois secteurs représentent plus de la moitié des demandes totales d'activité partielle, à savoir le commerce (23,3 %), l'hébergement-restauration (13,9 %) et la construction (13,8 %). **De son côté, l'industrie concentre 7,5 % des demandes (et 16 % des salariés), dont l'essentiel provient des secteurs relevant des biens intermédiaires comme les sous-traitants pour l'automobile par exemple.** La déclinaison par région est également disponible : l'Île-de-France est de loin le premier territoire, puisqu'elle regroupe près d'un quart du total des salariés en activité partielle dans l'Hexagone ; l'Auvergne-Rhône-Alpes occupe la seconde place (13 %) devant plusieurs régions où le ratio est de l'ordre de 8 %.



Source : Dares

La première estimation de l'évolution de l'emploi salarié au premier trimestre 2020 en France ne sera dévoilée que début mai par l'Insee ; celle du deuxième le sera courant août. Le fort recours au télétravail (pour les postes adaptés) et l'envol de l'activité partielle devraient l'avoir préservé dans une certaine mesure durant cette période, en dépit de la chute enregistrée pour l'intérim. Au second semestre, en même temps que l'activité économique repartira, les faillites d'entreprises devraient augmenter (et donc les pertes d'emploi avec), après avoir été contenues grâce aux mesures de soutien mises en place par le gouvernement pendant la crise. Dans ses prévisions réalisées fin mars dernier, l'institut Rexecode envisage une baisse de 1,2 % en moyenne annuelle 2020 de l'emploi marchand, et, une remontée du taux de chômage au-dessus de la barre des 9 % de la population active fin décembre après 8,4 % en 2019 (y compris l'outre-mer).
